

Objectif 7 : Organiser la découverte du cœur

Objectif 7 Organiser la découverte du cœur

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le cœur concourt à l'atteinte de cet objectif

Mesures	Conditions et spécificités d'application dans le cœur	Qui fait quoi ?
Mesures de l'orientation	Les manifestations culturelles sont particulièrement accompagnées dans le cœur du parc.	Accompagnement des porteurs de projet par l'EPPNE et, si
1.2. Faire vivre une culture commune	Les manifestations sportives sont réglementées.	nécessaire, des professionnels de la montagne référencés.

Mesure 7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux.

«Au-delà de la valorisation du bâti et de l'éco-responsabilité, il s'agit de proposer un accueil en prise plus directe avec les savoir-faire et les patrimoines locaux.

Pour ce faire, les refuges peuvent organiser des événements ou des expositions dédiés à cette découverte. Les refuges d'altitude du parc national des Écrins doivent également contribuer, autant que possible, à la valorisation des produits de l'agriculture de montagne et des recettes locales, dans une offre de restauration en accord avec les ambiances de haute montagne.

Une communication adaptée à chaque site doit pouvoir mettre en valeur les particularités des itinéraires et les infrastructures d'accueil ». page 96

Mesure 7.3.c Accompagner les manifestations publiques valorisant les patrimoines du cœur

"L'établissement public du parc accompagne alors les organisateurs dès la phase de conception du projet, afin que soient intégrés les enjeux environnementaux inhérents aux sites et milieux concernés : transport, déchets, restauration, énergie, sensibilisation, communication... Une attention particulière est portée aux messages diffusés sur les patrimoines, qu'ils soient naturel, culturel ou paysager." page 98

Référence ID de l'article : #1115

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-12 16:39